

RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

THÈME 6



COMMENT RÉALISER DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN MOBILISANT LES
COMPÉTENCES RÉGIONALES
POUR UTILISER LE BON
BOIS AU BON ENDROIT ?

Février 2023



L'ESSENTIEL À RETENIR

CONCLUSION

CONTACTS



L'ESSENTIEL À RETENIR

LES ESSENCES FORESTIÈRES, QUELS PRODUITS POUR QUELS USAGES ?

ADÉQUATION ENTRE FORÊT ET PRODUITS BOIS

Les principales essences de bois transformées dans notre région sont :

- **Le sapin, l'épicéa et le douglas** pour les essences résineuses ;
- **Le chêne et le hêtre** pour les essences feuillues.

Les essences résineuses sont généralement utilisées en construction, celles feuillues en ameublement et en agencement. En fonction de ces usages, **la transformation des grumes répond à des logiques différentes.**

Les résineux sans aubier (sapin et épicéa) peuvent être transformés sur des faibles diamètres. Cette règle ne fonctionne pas pour les résineux avec aubier (douglas) pour lesquels il est souhaitable de valoriser seulement le duramen naturellement durable aux attaques fongiques et d'insectes. Pour les épicéas scolytés, il n'est pas obligatoire de purger les parties bleues qui n'altèrent pas les qualités mécaniques.

ESSENCE	DIAMÈTRE MIN (si arbre bien droit)	DIAMÈTRE RECHERCHÉ
Sapin / Épicéa / bois à aubier non différencié	20-25 cm	40-60 cm
Douglas / Mélèze / bois à aubier différencié	40-45 cm	

Dans les feuillus, la bille de pied de meilleure qualité est valorisée sous forme de plots. La surbille de qualité secondaire est utilisée pour des carrelots. En fonction des diamètres d'exploitation, certaines essences sont valorisées à partir de plus petits diamètres.

ESSENCE	DIAMÈTRE MIN (si arbre bien droit)	DIAMÈTRE RECHERCHÉ
Hêtre / Frêne / Chêne	35-40 cm	50-70 cm et plus
Charme	25-30 cm	50 cm et plus
Acacia	20-25 cm	

Les bois récoltés en forêt peuvent être valorisés en sciage, en déroulage pour la production de contreplaqués ou en trituration pour la production de panneaux de particules, de fibres...

Les produits en bois massif obtenus dans les 200 scieries régionales peuvent être utilisés sous formes brutes, rabotées ou collées (bois massif abouté, contre collé, lamellé collé, panneaux massifs contre collés, panneaux multiplis, carrelots lamellés collés...).

La région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une importante diversité d'entreprises permettant de fournir l'intégralité des produits bois dont les professionnels de seconde transformation (constructeurs, agenceurs...) ont besoin.



Crédit photo : Nicolas Waltefaugle

L'ESSENTIEL À RETENIR

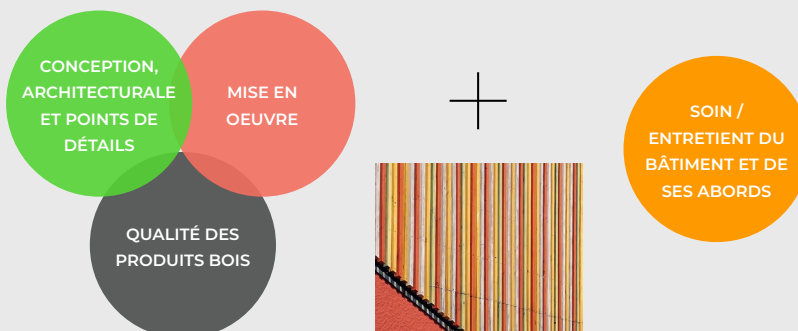
USAGE DU BOIS EN EXTÉRIEUR ET GRISAILLEMENT

Différentes essences de bois peuvent entrer dans un bâtiment. En fonction des usages et de l'exposition aux intempéries, certaines seront utilisées pour leur durabilité naturelle, d'autres pour leur durabilité après traitement.

Dans tout ouvrage, il est important de mettre le bon matériau au bon endroit. D'une manière générale, afin de conférer au bois une grande longévité, il est préférable de le couvrir ou de faciliter au maximum l'évacuation de l'eau. Les informations relatives à la durabilité du bois sont inscrites dans la norme FD P 20 651.

Le grisaillement harmonieux des bois en extérieur nécessite une bonne mise en œuvre à partir d'une bonne conception mais également un entretien du bâtiment et de ses abords.

Consultez l'ouvrage « Le bois a un incroyable talent » pour visualiser le phénomène de grisaillement au travers d'exemples régionaux.



► fibois-bfc.fr/action/bois-incroyable-talent

LES SAVOIR-FAIRE DES ARCHITECTES PRÉSENTS EN RÉGION

RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES

De plus en plus de bâtiments publics sont réalisés avec des bois locaux. Si leur conception nécessite une maîtrise d'œuvre ayant des compétences dans le bois, l'intégration d'essences provenant des forêts de la région est facilitée par le choix d'une équipe locale connaissant la ressource, les acteurs (transformateurs, charpentiers, agenceurs...), leurs outils de production et leurs savoir-faire.

Les architectes régionaux engagés dans l'utilisation du bois ont généralement un attrait particulier pour l'utilisation de nouvelles essences ou les innovations sur les isolants biosourcés qui les conduisent à une technicité accrue face aux problématiques techniques ou réglementaires (garde-corps sur toiture terrasse, sécurité incendie, adaptation à un contexte conjoncturel).

LA TRAÇABILITÉ DES BOIS, COMMENT S'Y PRENDRE ?

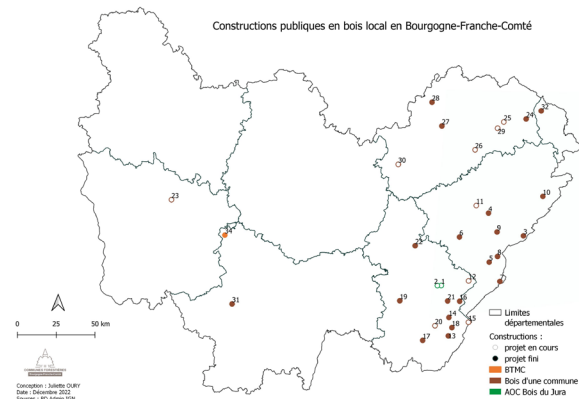
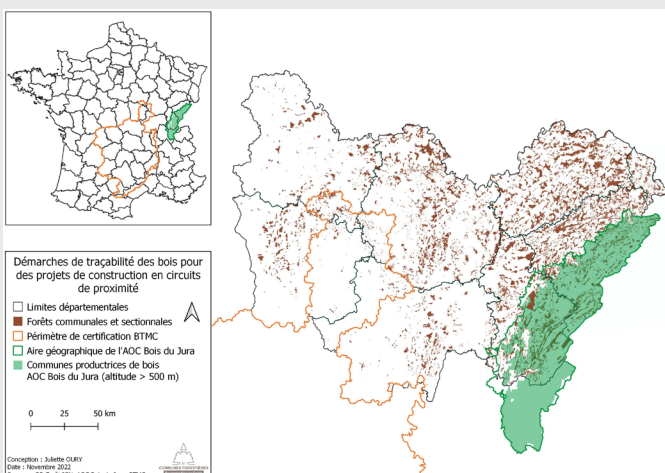
Le tableau ci-dessous présente les 3 démarches de traçabilité des bois appliquées en Bourgogne-Franche-Comté.

	BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL	AOC BOIS DU JURA	VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UN LOT DE BOIS
TYPE	Marque collective de certification garantissant la qualité des produits et du service en certifiant l'origine des bois, les caractéristiques techniques des produits, le respect des normes en vigueur et l'intervention d'entreprises locales.	Label permettant d'identifier un produit dont les étapes de fabrication sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu. L'AOC Bois du Jura valorise l'origine des bois comme une spécificité de qualité et de savoir-faire d'un terroir.	Vente de gré à gré conclue entre le titulaire du marché de travaux (lot ossature-charpente) et l'ONF, pour le compte de la commune apportant les grumes issues de coupes situées dans sa forêt communale.
ESSENCES CONCERNÉES	Tout type d'essence du Massif central.	Sapins pectinés et épicéas.	Tout type d'essence provenant de la forêt communale.
PÉRIMÈTRE	Les bois doivent provenir du Massif central. Ils peuvent être transformés dans le périmètre formé par les départements incluant tout ou partie du Massif central.	Le sciage des bois s'effectue dans une aire géographique qui s'étend sur l'ensemble du massif jurassien. Les bois doivent provenir de forêts situées à plus de 500 mètres d'altitude dans cette même aire géographique.	La forêt communale.
MODE DE TRAÇABILITÉ	Le système de traçabilité repose sur un référentiel de certification des produits et des cahiers des charges (gestion des flux, séparation physique des bois, etc.). Des audits de contrôle sont confiés à des organismes de certification indépendants.	Marquage spécifique (plaquette forestière numérotée, etc.) Les contrôles de conformités au cahier des charges sont assurés par un organisme certifié.	La traçabilité est un élément contractuel du marché de travaux. Les candidats décrivent la manière dont ils vont garantir la traçabilité des bois (marquage à la peinture, etc.) dans une note méthodologique qui fait l'objet d'un critère de jugement des offres. Les contrôles sont assurés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.
MISE EN OEUVRE DANS LES MARCHÉS PUBLICS	Citer la mention « Bois certifié Bois des territoires du Massif central ou équivalent » dans les documents de consultation.	Citer la mention « AOC Bois du Jura ou équivalent » dans les documents de consultation.	Le CCTP précise que l'approvisionnement en bois se fera par la vente de gré à gré d'un lot de grumes mis bord de route.
CONTACT	Clément Blasco : clement.blasco boisterritoiresmassifcentral.org 06 16 82 47 88	Elise Oswald : elise.oswald@aocboisdujura.fr 06 23 90 28 87	URACOFOR BFC : bourgognefranchecomte@ communesforestieres.org 03 81 41 26 44

La carte ci-dessous présente les espaces géographiques des 3 méthodes de traçabilité des bois.

À l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, ces méthodes qui sont complémentaires, offrent la possibilité d'intégrer du bois local dans la construction publique quels que soient le maître d'ouvrage et sa localisation.

La carte ci-dessous localise les 33 bâtiments publics en bois local construits ces 10 dernières années par différents maîtres d'ouvrage (commune, communauté de communes, syndicat scolaire, etc.). La majorité de ces projets s'est appuyée sur la mise à disposition d'un lot de bois au titulaire du lot « charpente ». Cette démarche adaptée aux secteurs ayant beaucoup de forêts communales nécessite une forte implication des élus par rapport aux démarches de certification (BTMC et AOC Bois du Jura).



L'ESSENTIEL À RETENIR

TROIS ÉLÉMENTS SONT À RETENIR :

1. Le maître d'ouvrage doit exprimer sa volonté d'une construction en bois local le plus en amont possible dans l'idéal dès la définition du programme.
2. La définition du projet doit tenir compte de la ressource forestière (essence, qualité) du territoire et des savoir-faire des entreprises locales.
3. L'existence de compétences en région pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs démarches, notamment :
 - ✘ **Les Communes forestières** (fourniture d'éléments pour la rédaction du programme, identification de la ressource bois avec l'ONF, rédaction du volet approvisionnement en bois local du CCTP, etc.),
 - ✘ **FIBOIS BFC** (apport sur les techniques de construction et les savoir-faire des entreprises).

Chaque nouvelle construction publique en bois local :

- ✘ Démontre qu'il est possible d'avoir recours à la ressource locale dans le respect du code de la commande publique ;
- ✘ Illustre la disponibilité de la ressource et les savoir-faire des entreprises ;
- ✘ Contribue à conforter des méthodes et à capitaliser des expériences ;
- ✘ Devient un exemple pour sensibiliser d'autres maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou entreprises ;
- ✘ Permet à des équipes de maîtrise d'œuvre et à des entreprises de développer des compétences en approvisionnement des filières de proximité et de faire évoluer leur relation pour devenir collectivement plus compétitifs.

Crédit photo : Nicolas Waltefaugle - Architecte : Jonathan Sanchez



L'ESSENTIEL À RETENIR

Afin d'évaluer la valeur de ces démarches, les Communes forestières ont développé un indice d'analyse des retombées territoriales (ART) : <https://art.fncofor.fr/>.

Deux collectivités ont témoigné de leur engagement dans la construction publique en bois local :

➤ La commune de Montceau-les-Mines (71) qui, sur des réalisations successives, a augmenté ses ambitions (utilisation de matériaux biosourcés, filières locales, performance énergétique des bâtiments, anticipation de la déconstruction du bâtiment, etc.),

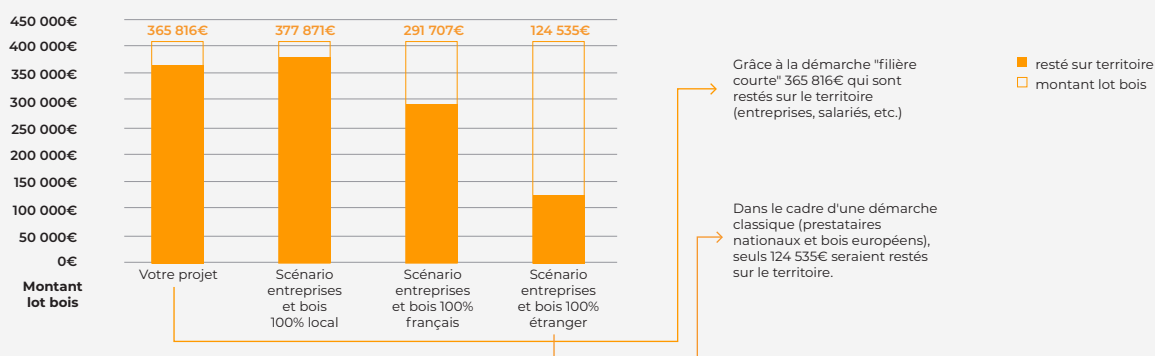
➤ La communauté de communes des Combes (70) qui a construit deux micro-crèches modulaires en bois local en ayant recours à un marché « conception-réalisation ».

Ces deux maîtres d'ouvrage ont souligné l'intérêt de la construction bois pour optimiser la durée des chantiers.

L'indice ART qui a été calculé pour les micro-crèches de la communauté de communes des Combes, illustre l'intérêt économique de cette démarche pour le territoire.



COMPARATIF DES RETOMBÉES TERRITORIALES DU PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COMBES.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Mikaël POISSONNET :

mikael.poissonnet@communesforestieres.org
06 43 70 99 50

Delphine MICHAUD :

dmichaud@fibois-bfc.fr
06 03 54 50 02

Lionel RAYNARD :

lionel.raynard@agriculture.gouv.fr
03 80 39 30 43

CONCLUSION

Les Communes forestières et FIBOIS BFC animent le réseau des territoires forestiers qui font le choix de la forêt et du bois dans leur stratégie de développement. Constitué d'élus et d'animateurs, ce réseau diffuse les bases d'une culture forestière partagée.

La réalisation de ce document est le résultat d'un partenariat entre différents acteurs de la filière pour partager leurs expériences et favoriser des réflexes communs ; nous les remercions vivement pour leur participation.